

Conditions générales de prestations de services

Travaux de Rédaction, Traduction et Conseils en Communication

Les présentes conditions générales de prestations de services visent à encadrer les relations contractuelles entre :

Viviana JAIMON, entrepreneure individuelle exerçant son activité commerciale sous la dénomination « Viviana JAIMON », domiciliée au 13 rue Amont 21220 CHAMBOLLE-MUSINY (France), titulaire du numéro de SIREN 882 746 027, ci-après « la Prestataire »,

Et d'autre part, toute entreprise, organisation ou particulier souhaitant recourir à ses services en tant que rédactrice, traductrice et consultante, ci-après « le Client ».

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de prestations de services ont pour objet la vente de services pouvant comprendre :

- Création et rédaction de contenus papier et numérique sous différentes formes
- Traduction (anglais, espagnol, allemand)
- Transcréation, relecture, révision de textes et contenus divers
- Conseil et accompagnement en communication

Article 2 – Application des conditions générales – opposabilité

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de prestations de services à exclusion de tout autre document.

Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le devis devenu ferme et définitif, prévaloir contre les conditions générales de prestations de services.

L'exécution de toute prestation par la Prestataire implique de la part du Client l'acceptation des présentes conditions générales, et la renonciation à ses propres conditions générales d'achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Prestataire, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance.

Le fait que la Prestataire ne se prévale pas à un moment de l'une quelconque des présentes conditions générales de prestations de services, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 3 - Démarrage de la prestation

Chaque prestation vendue pourra donner lieu à la réalisation d'un devis valant engagement des deux parties. Les présentes conditions prévalent sur toutes autres conditions. Ces conditions générales de vente peuvent également être envoyées sur simple demande.

Viviana JAIMON n'est liée par une commande que sous réserve du retour du devis accepté par le client, ainsi que l'acceptation, sans réserve, des CGV.

Il est convenu que les devis, ainsi que les présentes CGV entre le client et Viviana JAIMON, soient soumis à la loi française.

Article 4- Commande et devis des travaux

La réalisation des prestations pourra s'effectuer à distance (mail et téléphone) après une première prise de contact et échanges permettant de fournir une collaboration qualitative et aboutie. Les travaux seront alors envoyés par mail (en fichiers joints ou dans le corps du mail), sous réserve des conditions de l'article 3.

Chaque commande du Client est précédée d'un devis gratuit, établi par la Prestataire, sur la base des documents fournis et des informations communiquées par le Client.

Le devis adressé par la Prestataire au Client, par courrier électronique ou par voie postale, précise notamment :

- Les contenus sources ou le nombre de mots soumis à traduction ou création de textes
- La combinaison linguistique
- Les modalités de détermination du prix de la Prestation. Cette dernière est facturée soit de manière forfaitaire, soit au temps passé (à l'heure), soit encore sur la base du tarif de la Prestataire en vigueur au jour de la réalisation du devis, notamment au mot source (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte à traduire) ou au mot cible (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte traduit) d'après le décompte proposé par le logiciel Word de Microsoft (Outils > Statistiques) ou un logiciel de Traduction assistée par ordinateur (TAO), à la ligne ou à la page
- Le délai de réalisation ou la date de livraison de la prestation
- Le format des documents à livrer en cas de demande de mise en page spécifique
- Les éventuelles majorations de prix appliquées notamment en raison de l'urgence, des recherches terminologiques spécifiques ou de toute autre demande sortant des prestations habituelles fournies par la Prestataire.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner à la Prestataire le devis sans aucune modification, soit par courrier signé avec la mention « bon pour accord » lorsque le devis lui a été adressé par voie postale, soit par retour de mail avec l'expression de son consentement lorsque le devis lui a été adressé par courrier électronique. À défaut de réception de l'acceptation du devis, la Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer la Prestation.

La date de livraison sera confirmée par courrier électronique après réception du bon pour accord. À défaut de confirmation de sa commande selon les modalités définies ci-dessus dans le délai de validité indiqué sur le devis ou, à défaut, dans un délai d'un (1) mois à compter de sa date d'envoi, ce dernier sera réputé caduc.

La Prestataire se réserve la possibilité, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs de la Prestation et/ou de ne pas respecter la date de livraison précisée lors de la confirmation de commande, et ce, notamment dans les cas suivants :

- La modification ou l'ajout par le Client de textes à traduire, transcrire, relire ou réviser postérieurement à l'établissement du devis par la Prestataire, auquel cas la Prestataire se réserve le droit d'ajuster le tarif en fonction du volume de texte ou du temps de travail supplémentaire constaté ou demandé.
- L'absence de tout ou partie de la source lors de l'établissement du devis. Si le devis a dû être effectué sur simple communication du nombre de mots approximatif et d'un extrait du contenu.
- L'absence d'instructions claires (cahier des charges) de la part du Client précisant le cadre du projet de transcription, création ou de révision et ses objectifs pour l'établissement du devis.

À défaut d'accord exprès du Client sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, la Prestataire se réserve le droit de ne pas débiter la Prestation.

Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais encourus pour la réalisation de la Prestation (déplacements, envoi de courriers express, etc.) sont à la charge du Client.

Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait (à la page, à la ligne ou à l'heure), demeure à la seule discrétion de la Prestataire, et ce, uniquement pour la Prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

Dans l'hypothèse où aucun devis préalable n'a été adressé au Client par la Prestataire, les commandes sont passées par simple échange de courriers électroniques et les Services sont facturés conformément au tarif de base habituellement appliqué par la Prestataire ou à tout autre tarif convenu entre cette dernière et le Client dans l'échange de courriers électroniques. Toute validation par le Client du délai communiqué par la Prestataire vaut commande.

Article 5 - Preuve

Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de devis, le Client admet de considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

Article 6 – Acompte

Un premier acompte de 30% du devis total peut être demandé au client dès l'acceptation du devis. La facture du solde sera adressée à la remise des prestations

Toute commande dont le montant hors taxes dépasse mille (1 000) euros pourra être soumise à une demande d'acompte dont le pourcentage sera précisé sur le devis. Dans ce cas, l'exécution de la Prestation ne commencera qu'après encaissement de l'acompte.

Article 7 – Délai de livraison

Sous réserve de réception par la Prestataire de l'intégralité des documents et des instructions nécessaires à la Prestation, le délai de livraison mentionné sur le devis n'est applicable qu'à la condition que le Client confirme sa commande avant expiration du délai de validité, selon les modalités définies à l'article 4.

Passé ce délai, la date de livraison est confirmée par courrier électronique et peut faire l'objet d'une révision en fonction de la charge de travail de la Prestataire.

Article 8– Obligations de la Prestataire

La Prestataire s'efforce de réaliser la Prestation dans le respect des instructions du Client et conformément aux usages de la profession. Elle met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la Prestation les éléments d'information fournis par le Client (glossaires, visuels, abréviations, etc.). La Prestataire décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du Client.

Article 9– Obligations du Client

Le Client s'engage à mettre à la disposition de la Prestataire l'intégralité des textes à traduire, transcrire, relire ou réviser et toute information nécessaire à la compréhension de la source et du projet et, le cas échéant, le cahier des charges et toute la documentation nécessaire à la réalisation du Service. En cas de manquement du Client à son obligation d'informer la Prestataire, celle-ci ne pourra être tenue responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

Le Client dispose d'un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception des livrables pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la Prestation. Passé ce délai, la Prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne pourra être admise. Le montant des prestations sera alors à régler.

À cet effet, le Client admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale ou courrier électronique.

Article 10 – Confidentialité

La Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de la Prestation. Les originaux sont retournés au Client sur simple demande écrite.

La responsabilité de la Prestataire ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par internet. Par conséquent, il appartient au Client d'informer, préalablement ou lors de la commande, la Prestataire des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

Article 11 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de la Prestation, la Prestataire recueille des données à caractère personnel concernant le Client (civilité, nom, prénom, nom de l'entreprise, adresse postale, coordonnées téléphoniques, email). Ces données sont utilisées pour adresser au Client d'une part devis, factures et informations nécessaires à la Prestation et d'autre part, des messages de nature promotionnelle sur les services de la Prestataire.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la Prestataire et sont conservées de façon sécurisée dans le but de réaliser la Prestation, objet des présentes conditions générales, et en vertu d'obligations légales et réglementaires.

La responsable du traitement et de la protection des données est Mme Viviana JAIMON – adresse postale : 13 rue Amont 21220 CHAMBOLLE-MUSIGNY – courrier électronique : contact@vivianajaimon.com. L'accès aux données personnelles lui sera strictement limité.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à un tiers lié à l'entreprise de la Prestataire par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées (ci-après, « le Sous-traitant »).

Le Sous-traitant est tenu de respecter les présentes conditions générales. Il appartient à la Prestataire de s'assurer que le Sous-traitant présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées afin que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données.

En cas de violation de données, la Prestataire en informera dès que possible le Client et, dans les 72 h après en avoir pris connaissance, notifiera cette violation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Conformément à la *loi n° 78-17 du 6 janvier 1978* relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la *loi n° 2004-801 du 6 août 2004*, et par le *Règlement européen n° 2016/679/UE*, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnées ci-dessus, en joignant un justificatif valide de son identité.

Pour plus d'information et en cas de réclamation, le Client peut contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).

Les données personnelles sont conservées cinq ans après la fin de l'année en cours. Si à l'expiration de ce délai aucune relation commerciale n'est établie, elles seront effacées des serveurs de la Prestataire.

Toutefois, dès lors que le Client a passé commande, et même en cas de demande de suppression de compte, la Prestataire est tenue de conserver les données personnelles figurant sur les factures et bons de commande dix (10) ans à compter de leur date d'émission (*article L-123-22 du Code de Commerce*).

Article 12 – Format

Les livrables de la Prestation sont envoyés au Client par courrier électronique au format précisé dans le devis, ou à défaut, de la source. Sur demande, la livraison peut se faire par courrier. Tout autre moyen de transfert ou format doit être expressément convenu entre les parties et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

Article 13 – Responsabilité

En toute hypothèse, la responsabilité de la Prestataire se limite uniquement au montant de la facture de la Prestation.

En aucun cas, la Prestataire ne saurait être tenue responsable des réclamations motivées par des nuances de style ou des modifications apportées aux livrables de la Prestation sans son autorisation écrite.

Il est précisé que les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne pouvant, en principe, entraîner de pénalités pour retard. En toute hypothèse, la responsabilité de la Prestataire ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au Client ou à des tiers du fait d'un retard de livraison, dû notamment à un cas de force majeure ou à un éventuel problème d'acheminement.

Article 14 – Corrections et relectures

En cas de désaccord sur certains points de la Prestation, la Prestataire se réserve le droit de corriger celle-ci en coopération avec le Client.

Lorsque les livrables de la Prestation doivent faire l'objet d'une édition, la Prestataire recevra l'épreuve d'imprimerie pour relecture.

Sauf disposition écrite contraire, toute correction ou relecture fait l'objet d'une facturation supplémentaire sur la base du tarif horaire en vigueur.

Article 15- Modalités de Paiement

Sauf précision contraire, l'intégralité de la facture de la Prestation doit être réglée dans un délai de trente (30) jours nets à compter de sa date d'émission.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change et bancaires sont à la charge du Client et peuvent donc donner lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis, soit à une refacturation intégrale au Client.

En cas de prestation sur une durée supérieure à un mois, Viviana JAIMON adressera mensuellement une facture correspondant à l'avancement des travaux/prestations.

Les livrables de la Prestation restent la propriété de la Prestataire jusqu'à réception du paiement complet.

Ces conditions générales de prestations de services faisant l'objet d'un accord conclu entre la Prestataire et le Client, le paiement de la Prestation ne saurait être soumis à la vérification, l'approbation ou le paiement de toute autre partie.

Il convient de préciser s'agissant des seuls clients professionnels, qu'en cas de retard de paiement, les commandes en cours seront interrompues de plein droit jusqu'au paiement complet et le Client sera redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, d'intérêts de retard fixés à dix pour cent (10 %) par mois à compter du premier jour suivant la date limite de paiement et appliqué au montant total hors taxes de la facture considérée, auxquels viendront s'ajouter, conformément à l'article D.441-10 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros.

La Prestataire n'acceptera aucune nouvelle commande du Client avant d'avoir reçu le paiement intégral des sommes dues.

Article 16 - Propriété intellectuelle

Les textes, et autre création de contenu, livrés par Viviana JAIMON sont des textes non dupliqués. Les prestations vendues, comme définies dans le devis, restent la propriété exclusive de Viviana JAIMON jusqu'au paiement intégral de la facture correspondante, par le client.

A défaut de paiement total ou partiel, Viviana JAIMON est en droit d'exiger du client, sans que celui-ci puisse s'y opposer, de restituer l'ensemble des prestations sans en effectuer de copie pour usage ultérieur. Les contenus seront retirés alors du site Internet concerné.

Viviana JAIMON se réserve en outre le droit de mentionner sur son site internet www.vivianajaimon.com le nom et l'adresse url du site client à titre de référence, sauf en cas de refus notifié par écrit.

Avant de soumettre un document pour traduction, transcréation, relecture ou révision à la Prestataire, le Client doit s'assurer qu'il en a le droit. Il doit donc être l'auteur du document original ou avoir obtenu l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur du document.

À défaut, la Prestataire ne pourra en aucune façon être tenue responsable si tout ou partie des documents confiés par le Client venait à enfreindre le droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'un tiers ou toute réglementation applicable. Le cas échéant, le Client assumerait seul les éventuels dommages et les conséquences financières qui découleraient de sa seule négligence.

Par ailleurs, le Client reconnaît qu'une traduction ou une transcréation constitue un document nouveau dont les droits d'auteur sont codétenus par l'auteur du document original et la Prestataire. En conséquence, en cas de prestations à caractère littéraire ou artistique, et sans préjudice de ses droits patrimoniaux sur son œuvre, la Prestataire se réserve le droit d'exiger que son nom soit mentionné sur tout exemplaire ou toute publication des livrables de la Prestation, conformément au Code de la propriété intellectuelle, paragraphe L.132-11.

Article 17 - Annulation

Toute annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, doit être signifiée par écrit à la Prestataire. Le travail déjà effectué sera facturé au Client à cent pour cent (100 %) et le travail restant à effectuer à hauteur de cinquante pour cent (50 %).

Viviana JAIMON ne peut être tenue pour responsable en cas d'incendie, inondations, interruption de la fourniture d'énergie ou d'Internet. La survenance d'un tel cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles pendant trente jours.

Passé un délai de suspension de trente jours, la résiliation du contrat peut être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties.

Article 18 - Réclamations et Litiges

Les parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit et avant toute action en justice, à se soumettre à une tentative de conciliation et à faire leur possible pour que cette conciliation ait toutes les chances d'aboutir et à faire preuve de toute la bonne foi nécessaire.

A défaut d'accord entre les parties, les présentes conditions de vente étant soumises au droit français, tout litige susceptible de s'élever entre les parties sera de la compétence des tribunaux du ressort du siège social de Viviana JAIMON et ce, quel que soit le lieu de réalisation des prestations.

Fait à Chambolle-Musigny, le 5 mai 2021.